
« La Pâquerette » fleurit sur le toit de Champ-Dollon

Le centre de sociothérapie « La Pâquerette » accueille des détenus en exécution de peine ou de mesures ayant fait l'objet de lourdes sanctions pénales en raison de la gravité de leurs actes. Ils souffrent de troubles importants de la personnalité, mais ne sont pas atteints à des maladies mentales nécessitant un traitement psychiatrique. Ils ont vécu des trajectoires difficiles, voire chaotiques, faites généralement de mauvais traitements, conflits avec l'autorité, carences affectives, consommation de toxiques, etc. L'estime de soi est fortement perturbée dans ce type de personnalité au caractère impulsif, enclin à passer à l'acte rapidement. Souvent les instances pénitentiaires ne savent plus quoi faire de ces personnes étiquetées d'antisociales intraitables. Car les conditions de leur détention ont la plupart du temps accentué leurs révoltes contre l'autorité et aggravé leurs comportements perturbés. D'une certaine manière, la sociothérapie - que La Pâquerette expérimente depuis 25 ans - entend lutter contre l'effet néfaste de l'incarcération. Les prisons sont des institutions totalitaires, avec leurs hiérarchies et leurs humiliations qui en découlent. Les prisonniers y développent des stratégies d'adaptation qui sont anti-thérapeutiques. Il faut casser ces modes de comportements défensifs. En oeuvrant contre l'isolement social et psychologique, et la dégradation de la personnalité qui s'ensuit.

Dès son origine la sociothérapie s'est adressée à des personnes ayant de graves difficultés de comportement. Ce fut le pari du précurseur et directeur de l'Institut de médecine légale, Jacques Bernheim, l'initiateur du centre de La Pâquerette, qui en 1979 à ses tout débuts consistait en un atelier dépendant du Service médical de la prison de Champ-Dollon. C'est en 1986 que le centre a été formellement créé, il a été désigné comme projet pilote et évalué de façon concluante par l'Office fédéral de la justice en 1989.

N'accède pas n'importe qui à cette Pâquerette-là : seul sera admis dans le centre celui qui en fait la demande personnellement. C'est donc sur une base d'adhésion volontaire que les détenus devront s'engager dans l'apprentissage de la vie communautaire, au quotidien et dans la durée. Tous consentent à l'idée d'un changement personnel nécessaire à une remise en question de leurs comportements. Il leur est demandé d'intégrer les normes du « vivre ensemble », la charte de la sociothérapie. Toute violence du participant conduira à son exclusion du centre. Les demandes d'admission dans cette petite unité carcérale sont nombreuses et la liste d'attente est fort longue : La Pâquerette ne dispose que de onze places ! Les détenus qui y sont accueillis sont en majorité des hommes jeunes, condamnés à de longues peines, ils y séjournent en général durant deux à trois années. Une des spécificités du centre est d'accueillir – dès son origine - des condamnés à des peines et/ou à des mesures. Pour ces dernières, ne sont présents actuellement que des détenus soumis à des mesures thérapeutiques institutionnelles (art. 59 CP).

Située au 4^e et dernier étage de la prison de Champ-Dollon, la petite unité de La Pâquerette dispose en effet de onze cellules individuelles et d'espaces collectifs, tous répartis sur un seul niveau. Les onze hommes y évoluent librement la journée, dans un espace assez réduit mais ouvert, comme si l'horizontalité et la concentration des lieux étaient là pour faciliter la vie de cette communauté thérapeutique. Car tout se fait, se vit en groupe, se gère au quotidien, se discute dans la multiplicité des échanges. Les onze détenus-pensionnaires sont en contact constant avec le personnel constitué d'agents de détention et de socio-thérapeutes. Tous les membres de la communauté, détenus et

personnel, participent à tout, sans hiérarchie formelle mais dans le respect des règles communes. Ceci exige un personnel hautement qualifié. Celui-ci reçoit une formation dans les domaines de la psychologie, de la pédagogie, de l'éducation sociale, une spécialisation en sociothérapie est acquise sur place. La Pâquerette est dotée aujourd'hui d'une vingtaine de postes de travail. Sociothérapeutes et surveillants assurent ensemble une présence continue, celle-ci varie selon les horaires (de deux à cinq membres du personnel) ; c'est la même équipe qui assure aussi tous les accompagnements lors des sorties ainsi que le suivi à la consultation externe.

L'objectif principal du centre est de préparer au retour à la vie libre, dans une perspective à moyen terme. La mission de la Pâquerette est donc de créer, avec et pour le détenu, les conditions personnelles et environnementales à ce retour. L'expérience de vie communautaire et le travail thérapeutique engagent le détenu à adopter des attitudes plus responsables, à s'impliquer le plus possible dans sa propre prise en charge. Mais la directrice du centre, Madame Véronique Merlini, fait état également d'« une mission de soin au sens large du terme, pour aider des personnes dont l'état se détériore gravement en milieu carcéral et qui expriment une volonté de changer. L'idée de base, c'est que la prison doit s'adapter aux détenus et non l'inverse. Il s'agit de conjuguer des lignes de forces à priori contradictoires : la sanction et le soin. C'est même un paradoxe, puisqu'il s'agit de découvrir des ouvertures dans des structures fermées ».

Tous les aspects de la vie quotidienne sont pris en charge par les détenus. Le programme communautaire est fait d'une intense activité en groupes. La semaine est constellée de réunions :

- par deux fois, tous les membres de la communauté se réunissent en assemblée générale pour débattre et organiser le fonctionnement au quotidien ; la séance est présidée par un détenu élu,
- des petits groupes de réflexion se tiennent aussi deux fois par semaine pour aborder le vécu des uns et des autres, les difficultés des relations interpersonnelles, - en cas d'urgence, sur demande, un groupe de crise est constitué pour affronter les situations exceptionnelles,
- pour les détenus au bénéfice de sorties accompagnées, une rencontre a lieu une fois par semaine pour préparer les futures sorties, ainsi qu'analyser celles effectuées (groupes de sorties).

En outre, sont encore organisés des groupes bilans périodiques destinés à faire le point individuellement mais en présence d'un co-détenu désigné (intervalles de deux à quatre mois). Pour sa part, le personnel tient cinq colloques durant la semaine.

Ainsi la parole et l'échange sont au centre du modèle thérapeutique. A La Pâquerette, on a le droit de dire ce que l'on pense, mais on n'échappe pas au débat, à l'analyse, à la confrontation, à la contradiction. On est amené à s'exprimer ouvertement, parler de soi, dire ses sentiments, émotions, et aussi à écouter les autres. Au jour le jour, les actes du quotidien sont le terrain de l'expérimentation qui permet, par essais, erreurs, succès, à progresser dans le changement. L'information circule librement entre tous, détenus, sociothérapeutes et surveillants, ceci constitue le socle démocratique du modèle. L'entraide fait aussi partie du modèle de La Pâquerette. Ainsi que la possibilité de suivre une psychothérapie individuelle.

A côté des activités propres à la vie communautaire, les détenus peuvent accéder selon leurs besoins à des activités artistiques, sportives ou encore de formation.

Un très grand soin est apporté à la préparation au retour à la vie libre, pour chaque individu dans sa spécificité. L'articulation entre le monde fermé, intérieur du centre et le monde extérieur se construit progressivement par étapes, grâce à un accompagnement minutieux et un soutien de longue durée du détenu. Pour ce faire, La Pâquerette a mis en place trois outils essentiels :

- Le programme de sorties accompagnées très individualisé : celui-ci est discuté, analysé, présenté, avalisé aussi par les autorités compétentes et enfin réalisé. Ces sorties ne sont pas conçues comme des « congés » mais comme des temps nécessaires pour entretenir le lien avec l'extérieur, avec d'autres personnes (d'abord en priorité la famille, les proches).

L'accompagnement est constant au début puis devient partiel par la suite ; les accompagnants en ont une grande expérience.

- La personne en période de fin de peine ou bénéficiant de la semi-liberté peut séjourner dans un petit établissement ouvert, un foyer créé à cet effet depuis mai 1990. C'est la petite soeur du centre, intitulée – de façon toujours aussi bucolique- « La Pâquerette-des-Champs » mais située en ville de Genève et d'une capacité de cinq places. Elle permet à la personne de s'engager dans la vie active tout en séjournant dans un milieu sécurisant. Mais elle accueille aussi des personnes en sorties accompagnées ou encore d'anciens détenus ayant besoin d'une aide ponctuelle. Elle est gérée par une association privée.
- Enfin une consultation externe fonctionnant 24 heures sur 24 est offerte aux anciens détenus, à leurs parents et proches, aussi longtemps que désiré, elle est assurée par le même personnel formé à la psychothérapie.

Dernier aspect très important définissant La Pâquerette : sa spécificité institutionnelle. Cet établissement n'est pas rattaché au Département de Justice. Contrairement à la tradition dans le domaine carcéral, le centre est autonome et dépend depuis sa création d'une autorité médicale, et depuis 1999, des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Sa chance est de bénéficier de l'appui conjugué de la médecine et de la justice. Quand bien même le centre s'inscrit dans le milieu fermé de la prison de Champ-Dollon, celui-ci héberge des détenus en exécution de peine dans un espace et un programme communautaire ouverts. L'équipe du personnel et sa directrice Madame Véronique Merlini assurent intégralement la prise en charge dans l'établissement ainsi que celle des suivis externes hors prison.

Bilan et perspectives

Le centre de La Pâquerette peut se prévaloir d'avoir relevé le défi posé, voilà plus de 25 ans, par l'initiateur du modèle, le Professeur Jacques Bernheim. La réussite est là, sans aucun doute. Le modèle social du régime pénitentiaire axé sur la psychothérapie tient toujours la route. Le régime communautaire fait de souplesse, de responsabilisation, de respect des détenus, etc. permet une évolution favorable des personnes, dans leur santé au sens large du terme, une diminution des sentiments d'exclusion et d'humiliation, ainsi qu'une préparation réaliste à la vie extérieure. La Pâquerette n'a pas connu de suicide en 25 ans d'existence.

Depuis 1986, 128 détenus ont résidé au centre. Seulement 13 expulsions ont été opérées du fait de violences physiques, bagarres (mais qui ne visaient pas le personnel). Le taux de récurrence est difficile à chiffrer, faute d'informations sur les détenus libérés, mais il est bas. Depuis 2002 le centre n'a connu qu'un cas de récurrence (nouvelle incarcération pour un crime identique) sur les 22 détenus dont La Pâquerette a des nouvelles. Les cas de non-retours lors de sorties sont au nombre de cinq (sur 6'224 sorties accompagnées !), sans avoir été suivis de récurrences. A relever toutefois que la fuite d'un détenu en 2003 a eu un impact considérable sur la vie du centre : le Ministère public genevois a supprimé tous les programmes de sorties durant 4 ans. L'institution a dû patiemment remonter la pente durant cette période en innovant pour réintroduire les conduites à l'extérieur. Ceci montre combien l'expérience est fragile : un échec peut remettre en question le fonctionnement du centre.

Le centre de psychothérapie subit aussi ces derniers temps l'influence des préoccupations sécuritaires se développant de plus en plus dans la société. On assiste à une surenchère de précaution. La durée moyenne de séjour s'est accrue, passant, en vingt ans, de 18 mois-2 ans à presque 3 ans, du fait des exigences plus soutenues dans l'estimation de la dangerosité et en matière de libération. Ce qui pourrait engendrer pour les détenus des risques de stagnation, voire de régression dans leur cursus de réinsertion. Le même homme évalué dangereux en 1980 est estimé plus dangereux en 2011 ! Notons aussi le recours accru à suspendre la peine au profit de mesures institutionnelles. On constate une augmentation des injonctions de soins. Il y a une espèce de surenchère dans les

traitements pour se prémunir de tout risque. La justice participe ainsi à induire une ambiguïté sur la santé mentale des détenus. Les troubles de la personnalité soignés à La Pâquerette ne correspondent pas à des maladies mentales ! Les pensionnaires sont toujours considérés comme des êtres responsables susceptibles d'évoluer.

En novembre 2013, La Pâquerette quittera « le toit » de Champ-Dollon pour s'installer, non loin de là, dans le nouveau centre de « Curabilis » situé dans l'enceinte de la prison genevoise. Actuellement en cours de construction, ce centre destiné à l'exécution des mesures comprendra dans une première étape 60 places réparties en quatre pavillons conçus comme des unités carcérales « intermédiaires entre la prison et l'hôpital » :

- La Pâquerette, d'une capacité accrue de 15 places, poursuivra ses activités comme par le passé, elle continuera à accueillir des condamnés à des peines et/ou à des mesures,
- Deux unités de 15 places chacune pour les condamnés à des mesures institutionnelles (art. 59 CP) fonctionneront selon un programme approchant mais moins engagé que celui de La Pâquerette,
- Une unité carcérale psychiatrique de 15 places.

* * *

Malgré sa réussite et sa reconnaissance au niveau national et international, étrangement, le modèle appliqué à La Pâquerette n'a pas fait de petits en Suisse. Qu'elles en sont les raisons ? Elles tiennent probablement à plusieurs difficultés. Comme la nécessité d'engager des moyens importants, notamment en personnel formé dans ce domaine, mais également de réunir dans les milieux pénitentiaires et thérapeutiques des personnes convaincues de la justesse du modèle de la sociothérapie et décidées à agir, avec de surcroît l'obtention de la confiance et de l'appui des autorités politiques concernées.

Il existe bien en Suisse quelques établissements pénitentiaires spécialisés dans l'accueil des personnes condamnées à des mesures, pratiquant les orientations de la communauté thérapeutique, voire de la sociothérapie. Mais aucun ne semble développer de façon aussi intense et entière le modèle de la Pâquerette. C'est pourquoi cette dernière reste à ce jour, après ses 25 ans d'existence, l'unique centre en Suisse qui a osé avec succès adapter la prison au détenu, qui fait de la détention un véritable outil pour l'évolution du délinquant, le dépassement de ses troubles et sa réintégration à la vie libre.

Marie Bonnard, janvier 2011

Sources :

- exposés de Madame Véronique Merlini, directrice du centre, au congrès 2011 du Groupe suisse de criminologie (Interlaken, 3.03.2011) et au colloque des 25 ans de La Pâquerette (Genève, HUG, 23.11.2011)
- divers exposés au colloque pour les 25 ans du centre, 23.11.2011
- « Sociothérapie de détenus présentant des désordres de la personnalité » Marie-Jeanne de Montmollin, sociothérapeute, La Pâquerette, Champ-Dollon, Genève, juillet 2007, in www.graap.ch/dossier/prisonMontmollin.html
- « Comment Genève gère les grands criminels » Isabel Jan-Hess, Tribune de Genève, 11.07.2011
- « La Pâquerette, ou la prison autrement » Fati Mansour, Le Temps, 21.11.2011